

**DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE**

**COMMUNE**

**d ' A U B A G N E**

Convocation du **12/12/2025**

Publication le **19/12/2025**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **32**

Quorum : **22**

N° **07\_181225**

**OBJET : ADMINISTRATION  
GENERALE**

Approbation de la convention  
mise à disposition du Camp  
Lambert à l'Association  
IRVIN.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Dix Huit Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Philippe AMY (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Geneviève MORFIN (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Faustine THIBAUD (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI)

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_07-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025



## **Délibération n°07\_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)**

**Monsieur Alain ROUSSET rapporte :**

La Bastide Magnan, située au sein du domaine communal de la Campagne Lambert, constitue un site patrimonial de 15 hectares au fort potentiel. La Ville d'Aubagne en a fait l'acquisition en 2022.

De jeunes agriculteurs y ont été installés en 2023 pour mener un projet agroécologique. L'un des deux bâtiments de la propriété est réservé à l'espace de vente des produits de leur agriculture, l'autre était prédestiné à accueillir des associations. Une partie des locaux de ce deuxième bâtiment a été attribué à la réserve communale de sécurité civile, mais le rez-de-chaussée d'environ 158 m<sup>2</sup> et un espace de 185 m<sup>2</sup> aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage demeurent vacants.

L'association IRVIN « Initier la révolution de la vie par l'immersion naturelle » a récemment présenté un projet à la Ville d'Aubagne, tout à fait propice à prendre vie à la Bastide Magnan.

Forte d'une expérience de 10 ans, principalement en Bretagne, cette association loi de 1901 accueille des jeunes de 18 à 30 ans, rencontrant des difficultés d'insertion dans le monde du travail ou dans le cadre de leurs études, ainsi que des jeunes diplômés ou jeunes travailleurs en reconversion professionnelle. La méthode pédagogique est inspirée de la formation à la Légion étrangère et l'encadrement est en grande partie constitué d'anciens officiers et sous-officiers de l'institution militaire, dont la Maison-Mère est basée à Aubagne.

Ils sont alors encadrés dans l'apprentissage de missions en milieu naturel, telles que le débroussaillage et la prévention des incendies, l'entretien paysager, la permaculture, la restauration de zones dégradées et l'amélioration de la biodiversité.

Ils effectuent également des travaux bâimentaires, principalement de sécurisation, de mise aux normes, de renforcement des structures, mais aussi de rénovation et de confort.

L'Association IRVIN cherche à développer des lieux d'accueil, comprenant à la fois des locaux à rénover et un environnement naturel propice à des activités de formation, d'insertion professionnelle, d'activités pédagogiques, sur le thème de l'écologie notamment, d'entretien et de gestion du domaine.

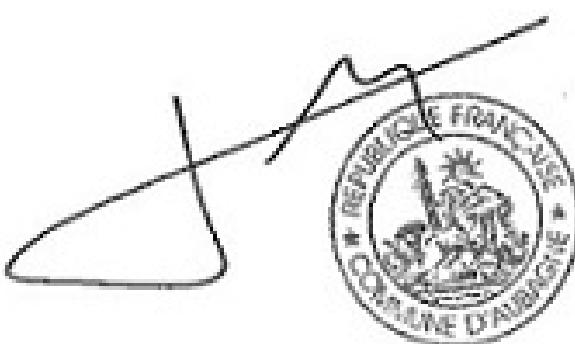
La Ville d'Aubagne souhaite ainsi mettre à disposition de cette association les locaux encore vacants du bâtiment principal de la Bastide Magnan, ainsi que la petite dépendance qui y est accolée, les espaces naturels et surfaces arborées, enfin les voies d'accès et aires de stationnement.

En conséquence, les 185 m<sup>2</sup> situés au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage seraient destinés à un usage exclusif par l'Association IRVIN, tandis que les 158 m<sup>2</sup> situés au rez-de-chaussée feront l'objet d'un usage partagé entre la Commune et l'Association IRVIN.

Il s'agirait d'une mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 12 ans, l'Association IRVIN accomplissant des missions d'intérêt général et s'engageant par voie de convention à mener d'importants travaux de remise en état du bâti, d'entretenir et de gérer le domaine, enfin de mener une gestion écologique du site.

La Ville d'Aubagne entend soutenir la démarche de cette association, dont l'activité contribuera en outre à une politique globale d'accompagnement des jeunes Aubagnais, dans la prévention de la rupture professionnelle et sociale, constituant pour eux un tremplin vers l'emploi ou la formation qualifiante.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_07-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025



**Délibération n°07\_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)**

Cette délibération propose donc l'approbation de la mise à disposition de la Bastide Magnan à l'Association IRVIN, dans les conditions précisées ci-dessus, aux fins de gestion, d'entretien, de rénovation et de gestion écologique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** les articles L.2121-29 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux compétences du Conseil municipal,

**VU** l'article L.2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques à la Libre Administration du Domaine Privé des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt que représente la signature de cette convention avec l'Association IRVIN pour la poursuite de missions d'intérêt général, pour la valorisation du patrimoine immobilier et environnemental de la Collectivité,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents y afférents.

**ADOpte A LA MAJORITE**

**ABSTENTIONS : 2**

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

**CONTRE : 9**

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_07-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025

